

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 19 JANVIER

Le fragile cabinet Goblet a reçu hier une rude secousse. 280 voix contre 183 ont voté, malgré l'intervention du président du conseil, un amendement tendant à supprimer le crédit alloué aux inspecteurs généraux administratifs du ministère de l'intérieur. Cette défaite a profondément affecté le gouvernement : c'est le thermomètre de la confiance qu'il inspire à la Chambre. Le degré est au-dessous de zéro !

Ce pauvre cabinet est, en effet, horriblement secoué. Battu sur un amendement, il triomphe sur un autre, grâce à la droite. Mais quel triomphe ! 253 voix contre 244 ont repoussé l'amendement tendant à supprimer les crédits affectés aux aumôniers des prisons. Le commissaire du gouvernement, M. Herbet, a invoqué la liberté de conscience pour faire repousser cet amendement. On juge si la gauche y a été sensible. Sans la droite, M. Goblet faisait un nouveau plongeon, en attendant le plongeon définitif !

Dans le conseil des ministres tenu hier matin, l'amiral Aube, qui avait soumis à la Chambre un projet de loi spécial tendant à affecter une somme de 140 millions aux travaux de réfection de matériel naval, a déclaré renoncer à couvrir les dépenses par les moyens financiers que le projet spécial prévoyait.

Les crédits à affecter à la réfection du matériel seraient incorporés dans le budget extraordinaire et seraient prélevés sur les ressources de ce budget, c'est-à-dire sur l'emprunt.

M. Goblet, président du conseil, a annoncé qu'il serait entendu mercredi par la commission chargée d'examiner la proposition relative à la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

M. Goblet déclarera à la commission qu'il ne pense pas qu'il se trouve à la Chambre une majorité décidée à voter cette proposition.

Au surplus, il pense que la Chambre pour-

rait se prononcer sur ce point à l'occasion de la discussion du budget des cultes.

Sur le chapitre 45, M. de Hérédia a exposé un amendement tendant à une augmentation de 35,000 francs pour secours aux combattants de Juillet.

M. Goblet a répondu qu'il n'aura pas besoin d'une augmentation de crédit pour venir en aide aux survivants des journées de Juillet qui sont dans la détresse.

Une question est-ce qu'il sera considéré comme étant dans la détresse, M. Jules Grévy, ancien combattant de Juillet, aujourd'hui Président de la République ?

M. de Hérédia a déclaré retirer son amendement.

COMPARAISON MALADROITE

M. Sigismond Lacroix prend occasion de la discussion du Reichstag pour signaler le prétendu avantage de la République sur la Monarchie au point de vue du contrôle efficace des actes du gouvernement.

Sa thèse peut se résumer de la sorte : « Sous la Monarchie, le gouvernement peut, selon son caprice, jeter la nation dans une guerre. Sous la République, au contraire, le gouvernement est tenu de prendre l'avis du pays avant de s'engager dans des aventures belliqueuses. Ergo la République est le seul régime qui laisse le pays maître de ses destinées. »

Ah ! vraiment ? Est-ce que Gambetta a consulté la France avant de poursuivre la guerre contre l'Allemagne ?

Est-ce que M. Jules Ferry a consulté la France pour les expéditions de Tunisie, du Tonkin, du Cambodge et de Madagascar ?

Est-ce que, demain peut-être, M. Boulanger consultera la France avant de nous jeter dans une guerre avec l'Allemagne ?

La vérité est que toutes les guerres entreprises chez nous depuis seize ans ont été engagées sans l'assentiment du Parlement.

Mais il y a entre la France et l'Allemagne deux différences essentielles : la première, c'est que le Reichstag ose résister à un Bis-

mark, à un Moltke, et que la Chambre républicaine capitule aux mains d'un Ferry ou d'un Goblet ; la seconde, c'est que l'Allemagne monarchique a pu se ménager des alliances en Europe et que la France républicaine est entièrement isolée.

C'EST UNE FATALITÉ

Le général Boulanger est modeste, chacun sait ça.

Mais qui donc a entrepris de faire pour son nom une propagande effrénée, ridicule, inquiétante, et qui reprend de plus belle alors qu'on la croit apaisée, grâce aux critiques des plus sages républicains ?

Le général Boulanger serait-il tout simplement la victime d'un complot secrètement organisé pour le mettre malgré lui en relief ?

Ses nombreux discours seraient-ils tout bonnement des improvisations de reporters aux abois ?

Car nous ne pouvons croire que ce ministre, à la barbe de ses collègues, soit le propre organisateur du tapage qui se fait autour de lui.

On a dit qu'il visitait la présidence de la République, ce qui est peu de chose.

On a ajouté qu'il rêvait surtout la dictature, ce qui est plus grave.

Mais, depuis trois semaines environ, cette orgie de réclame semblait se calmer.

Et nous apprenons que ce calme n'était qu'apparent, et qu'une nouvelle propagande, qui dépasse tout le reste, avait lieu et se continue.

On distribue à profusion une circulaire, que nous avons sous les yeux, invitant les citoyens à se cotiser pour offrir un album à l'homme illustre « qui, par son énergie, sa sympathie personnelle et son grand amour pour la prospérité du pays, tient si haut le drapeau de la France. » Cet album devait être présenté à M. le ministre de la guerre le 4^{er} janvier 1887.

Le prix de la souscription était fixé à 50 c. Moyennant cette légère rétribution,

chaque signataire devait recevoir le portrait du général et « une attestation de remerciements à ses noms et prénoms, prête à être encadrée ». Les citoyens qui auraient groupé dix signataires auraient droit au précieux autographe et à un superbe portrait tiré « sur carton-prince ».

Mais cela ressemble tout-à-fait à un plébiscite.

Est-ce que quelque député républicain ne va pas demander au ministre de la guerre des explications quand ce ne serait que pour le plaisir de l'entendre répondre qu'il n'est pour rien dans ce mouvement tout spontané, et qu'il ne connaît pas plus le promoteur de cette souscription nationale qu'il ne connaissait l'auteur de la fameuse brochure qui donnait sur les moindres incidents de sa vie les détails les plus circonstanciés.

C'est égal, quoique l'innocence du général soit évidente, car vous n'avez pas oublié que déjà en Tunisie sa modestie avait eu à subir une pareille épreuve, nous répéterons après le *Journal des Débats* :

C'est une fatalité !

PAUL BERT

Les hautes têtes de la République sont fauchées une à une par la grande égalitaire qu'on appelle la Mort : hier Gambetta, puis Victor Hugo, aujourd'hui Paul Bert.

Il est mort, là bas, au Tonkin, d'une des maladies les plus vulgaires : la dysenterie, et sa dépouille, qu'on devait débarquer pompeusement à Marseille, a été, pour des considérations d'ordre hygiénique invoquées par le ministre de la marine, dirigée sur Toulon. Une sorte de désinfection déguisée ! Pauvre Paul Bert, qu'est-ce que la gloire, même républicaine !

On sait avec quel fracas il était parti. Des adresses lui venaient de tous les côtés ; des banquets lui étaient offerts partout ; des discours sans fin le portaient aux nues, auxquels ils répondait avec l'enthousiasme et le lyrisme de l'homme qui est arrivé et qui va faire quelque chose.

Et tout s'est réduit à organiser à Hanoi

76 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Deuxième Partie

LE CONTUMAX

XVII

A cette époque, la situation de Richard comme peintre avait pris un sérieux développement et s'affermissait de jour en jour. Les toiles qu'il avait envoyées d'Italie au marquis de Blave avaient été appréciées favorablement par tous les connaisseurs ; et, en ce moment, deux de ses tableaux, exposés dans la vitrine de Melchior, faisaient sensation dans le monde des amateurs et des artistes : les critiques d'art s'étaient emparés de ces deux compositions pour les louer ou les rabaisser outre mesure. Il était évident que ce nouveau venu s'affirmait, et qu'il faudrait désormais compter avec lui.

Stimulé par le succès, Richard travaillait avec ardeur. Vers la fin de décembre, le marquis de Blave vint lui rendre visite et le pria de lui faire

Une matinée d'hiver avec effet de neige. Richard consentit. Il lui fallait pour cela quitter son atelier de la rue Notre-Dame-des-Champs et aller s'installer pour quelque temps à la campagne. Il songea à la petite maison qu'il avait louée l'été précédent près de Brunoy ; mais elle était toute délabrée, presque sans meubles, et il regrettait d'être obligé de perdre plusieurs jours en démarches auprès du propriétaire et en détails d'installation.

— N'est-ce que cela ? lui dit Iriel, à qui il faisait part de cet ennuï ; je n'ai rien à faire, moi, et je serai trop heureux de vous rendre ce léger service.

Richard fit quelques difficultés, dans la crainte d'abuser du bon vouloir de son voisin ; mais, celui-ci insistant, il finit par y consentir.

Merci ! dit joyeusement Iriel en lui serrant la main. Je vais partir aujourd'hui pour Brunoy, et, dans quelques jours, tout sera prêt ; vous n'aurez plus qu'à vous installer.

Le lendemain du départ d'Iriel, un d-s amis de Richard vint le voir et le trouva seul dans son atelier.

— Eh bien ! Paul, qu'est-ce qu'il y a ? demanda Richard, tu as un air extraordinaire, ce matin.

Paul tira de sa poche un numéro du *Goguenard*, petite feuille soi-disant artistique, cancanière et bargeuse avant tout, qui pratiquait l'éreintement avec une audace et une violence inconnues jusque-là.

— Lis-moi ça, dit-il, en tendant le journal. Je n'y comprends rien.

Richard lu les premières lignes de l'article qui lui était désigné.

— Mais, au contraire, c'est parfaitement clair, fit-il avec dédain ; c'est un éreintement furieux et dans toutes les règles. Eh bien, après ? qu'est-ce que ça me fait ?

— Rien, mais va toujours.

Richard continua de lire. Tout à coup il tressaillit.

— Tiens, fit-il, qu'est-ce que ça veut dire ?

— Ah ! tu es comme moi, tu ne comprends pas...

— Ma foi non. — Voyons, relisons... « Que de bonnes gens s'écrient : C'est nature ! nous ne cesserons pas de protester... Au reste, M. Syramin est jusqu'à un certain point dans son droit ; c'est pour lui une tradition de famille ; il peint comme son père écrivait : faux ! — Comme mon père écrivait... répétait Richard.

— Oui, c'est imprimé en toutes lettres.

— Mais mon père n'était pas un écrivain.

— C'est ce que je me suis dit.

— Il était employé dans une maison de banque ou de commerce. C'est ma mère qui me l'a dit, car je me souviens à peine de l'avoir connu.

— Peut-être, cependant, dit Paul, a-t-il écrit quelque ouvrage ?

— D'art ? De littérature ?... C'est impossible, je le saurais.

— Alors, c'est à n'y rien comprendre.

— Il y a une erreur ou une méchante plaisanterie, dit Richard.

— Évidemment.

— Laisse-moi ce journal ; je le montrerai à ma mère, quand elle sera rentrée.

Richard, resté seul, relut plusieurs fois cet article et la phrase énigmatique qui le terminait, sans pouvoir en comprendre la signification. Enfin, M^{me} Syramin entra. Il courut à elle.

Mais avant même qu'il lui eût adressé une parole, elle avait remarqué son air inquiet et préoccupé.

— Qu'est-ce que tu as ? lui demanda-t-elle.

— Rien. Seulement il y a un point sur lequel je désire que tu me renseignes. Viens.

Il la fit entrer dans son atelier et s'assit en face d'elle.

— Voyons ? qu'est-ce que faisait mon père autrefois ? lui demanda-t-il.

A cette question qui lui arrivait brusquement et sans préparation, Clémence tressaillit et se troubla.

— Ce que faisait ?... balbutia-t-elle.

— Oui, mon père... quelle était sa profession ? De quoi s'occupait-il ? Mais toi, qu'est-ce que tu as, à ton tour ? Te voilà toute saisie, toute pâle.

— Mais non... mais non, fit-elle, en essayant de

une de ces expositions dites universelles comme on en voit ici ou ailleurs tous les ans ; à créer une académie de lettrés et de savants annamites et tonkinois sur le modèle des académies de Paris ; à décréter, tout comme un roi ou un empereur, une décoration nouvelle : l'ordre du Dragon vert. *O imitatores, servum pecus* ! disait le satirique latin. Il était de ceux-là, tout son talent n'allait qu'à imiter.

Cet homme était baptisé, et avait fait baptiser ses enfants. Puis, tout à coup, pris d'une rage de sectaire et voulant se faire jour coûte que coûte, il se jeta dans la tourbe violente des libres penseurs et des athées.

Assimilant, dans un discours fameux, le Catholicisme au phylloxera, il déclama la guerre civile entre les Français. Pendant six mois, il dénonga et falsifia les écrits de ses adversaires ; il attisa les haines, amonta les colères, et ne fut satisfait que lorsqu'il put enfin mener au combat les crocheteurs des couvents,

Acharné contre l'enseignement chrétien, c'est lui qui mena toute la campagne en faveur des écoles sans Dieu, et il est l'auteur de la loi d'organisation de l'instruction primaire, dont l'habileté est infernale. « Si tu te prépares à faire quelque chose de mauvais, dit encore un auteur païen, au moins respecte l'enfance. » Or, Paul Bert ne l'a pas respectée, et il est mort là-bas, juste au moment où le Parlement consacrait cette loi par un vote définitif.

On attribue également à Paul Bert les paroles suivantes :

« Dans 30 ans, la religion aura disparu de la France. Nos mesures sont si bien prises et tellement combinées pour abolir le Christianisme que, s'il survit, je croirai moi-même et je me ferai catholique. »

Paul Bert n'a eu ni le temps ni la grâce de se faire catholique, Dieu lui a demandé ses comptes avant l'échéance des trente ans qu'il se promettait ; mais s'il avait réfléchi au résultat d'autres prophéties semblables à la sienne, il se fut épargné la peine d'en donner une nouvelle édition et de courir ainsi au-devant d'un échec certain.

Avant lui, un autre personnage, plus important que lui, avait tenté l'aventure ; on sait ce qu'est devenu l'auteur des fameuses paroles : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi. » Avant lui encore, un homme célèbre à son époque, un philosophe, avait dit cyniquement : « Le Christianisme n'en a plus que pour 20 ans dans le ventre. » Avant lui encore, le XVIII^e siècle, Voltaire à sa tête, avait assigné insolentement le Dieu des chrétiens à comparaître à la barre du siècle suivant, pour s'y voir condamner à mort sur les conclusions du philosophisme.

Et tous ont disparu, laissant le Catholicisme debout sur sa base divine et indestructible ! tous, et comme dernier témoin de cette inanité et de cette survivance providentielles, Paul Bert !

Comme à Gambetta, comme à Victor Hugo, la République lui a fait des funérailles civiles avec grand tapage d'oriflammes et de déclamations où la vérité est mise de côté.

A cette occasion, les fonctionnaires ré-

so remettre.

— Si ! cette question l'a fait quelque chose.
— Je t'assure que non. Et d'ailleurs, ce ne serait pas étonnant, je m'attendais si peu... tu me demandes cela d'un air... Voyons, de quoi s'agit-il ?

— De mon père. Je veux savoir ce qu'il faisait, quelle était sa profession.

— Mais tu le sais bien, je te l'ai dit maintes fois, il était...

— Oui, employé, caissier dans des maisons de banque, je sais cela ; mais après ?

— Après ?... c'est tout.

— Il ne faisait pas autre chose ?

— Que voulais-tu qu'il fit ? Cela lui prenait toute la journée. Ah ! si ! le soir, il allait tenir des livres dans une maison de commerce, rue de Seine ; car nous n'étions pas heureux.

— Écoute, ma bonne mère, ne me cache rien, je t'en prie. J'ai besoin de savoir tout ce qui a trait à mon père.

— Pourquoi ? à quel propos ?

— Peu importe. Il y a une chose qu'il faut que je t'explique. Voyons ! réponds-moi franchement. Pourquoi mon père faisait-il ce voyage dont tu m'as parlé et pendant lequel il est mort ?

— Je te l'ai dit, c'était un voyage pour les affaires de la maison où il travaillait.

— Comment s'appelait cette maison ?

— Comme tu m'interroges !... Mais je ne me

publicains sont allés déposer sur sa tombe toutes les platitudes de rigueur, regrets, manifestations, etc.

Avant la cérémonie, on avait eu soin de se lester par un déjeuner copieux, à la sous-préfecture, aux frais des contribuables bien entendu.

Triste incident.—Sur le chemin parcouru par le cortège — de la sous-préfecture au cimetière — une femme, toute vêtue de noir, n'a pu maîtriser un mouvement d'indignation et s'empêcher de crier :

« Assassin ! tu es tué mes enfants ! »

Cette femme avait deux fils. Ils sont morts au Tonkin !

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Nous lisons dans la France :

« On s'accorde à souhaiter que la Chambre des députés vote sans de trop longues discussions le budget tel qu'il est.

« On craint cependant que les fonds secrets ne soient une pierre d'achoppement pour le ministère, surtout parce que ce dernier paraît décidé à poser la question de cabinet au sujet de ce vote.

« Néanmoins la croyance générale est que la Gauche radicale de la Chambre votera par abnégation les deux millions de fonds secrets.

« Quant au Sénat lui-même, il résulte de tout ce qui se dit qu'il ne modifiera pas le budget tout en proclamant le maintien de prérogatives toujours contestées et que la Constitution de 1875 ne lui accorde pas.

« Les sous-préfets ne courent pas un aussi grand danger que vous le supposez, me dit un membre de la Gauche républicaine ; les députés qui reviennent des départements auront la sagesse de ne pas y toucher s'ils veulent être réélus. »

LA SANTÉ DE M. GRÉVY

Lundi encore, le bruit a couru, avec une certaine persistance, que M. Jules Grévy avait été victime d'un accident. On disait que le Président de la République s'était laissé tomber dans sa chambre et s'était très grièvement blessé.

Informations prises, cette rumeur est inexacte. M. Grévy a vaqué à toutes ses occupations sans le moindre incident. Dans la matinée, il a reçu les membres du bureau des longitudes qui, suivant l'usage, venaient lui offrir le premier exemplaire de leur annuaire.

Il était en parfaite santé.
C'était d'ailleurs le lendemain du terme.

SUCCÈS CONSERVATEUR

Battus dans la Manche, grâce aux abstentions et à la pression officielle, les conservateurs ont pris dimanche une belle revanche à Neuilly, pour le Conseil municipal, mais surtout dans la Haute-Marne pour le Conseil général.

Constatons le succès de M. Magnin, conservateur, élu par 876 voix contre 408 don-

rappelle même plus... Il est mort pendant ce voyage, voilà tout, et nous ne l'avons plus revu.

— Il n'écrivait pas ?

— Comment ?

— Je te demande s'il n'avait pas la manie d'écrire des livres, des articles dans les journaux ?

— Mais non, pourquoi cette question ?

— J'ai mes raisons.

— Je veux les savoir ! je te trouve là tout à coup agité, sombre. Qu'est-ce qui est arrivé ? Dis-le moi. Je t'exige.

Il hésita un instant ; puis, tout à coup, il tira de sa poche le journal que lui avait laissé Paul, et, le tendant à sa mère :

— Tiens ! vois ! lui dit-il, et dis-moi ce que tu penses de cet article.

Clémence prit le journal. Sa main tremblait, et les lignes du fatal article vacillaient devant ses yeux.

— Je n'y vois pas, dit-elle... tu m'effrayes... jamais je ne t'ai vu ainsi.

— Écoute, dit-il.

Il prit la feuille et se mit à lire.

— Mon cher enfant, interrompit-elle ; on critique injustement tes tableaux. C'est là ce qui te mets hors de toi.

— Je me moque pas mal de ces critiques ! Il ne s'agit pas de cela. Attends !

(A suivre.)

nées à M. Henriot, républicain.

Mais ce qu'il importe de remarquer, c'est que ce siège, que les conservateurs viennent de gagner, était occupé précédemment par M. Demôle, sénateur républicain, et tout récemment encore ministre de la justice.

Bien plus : grâce à cette élection, la majorité républicaine du Conseil général de la Haute-Marne devient conservatrice. On se souvient que c'est le second fait de ce genre qui se produit depuis le commencement de ce mois.

Dans la Nièvre, le même résultat a été obtenu il y a peu de temps.

Nous lisons dans le *Cri du Peuple* :

« A Vierzon-Village, Samson, socialiste, a été élu maire, Baudin, premier adjoint, et Rossignol, deuxième adjoint.

« C'est là une éloquente protestation contre l'infâme condamnation de Bourges. »

Il avait été question de la création, en France, de monnaie de nickel, qui aurait remplacé la monnaie de bronze.

Et, de fait, des essais fort intéressants ont eu lieu à la Monnaie de Paris ; mais, en dépit du patronage qu'a rencontré le projet parmi de très hauts personnages, la substitution proposée présente plus d'une difficulté.

C'est pourquoi nous croyons que la frappe de la monnaie de nickel est, si ce n'est abandonnée, du moins ajournée aux calendes grecques.

En réponse à diverses questions posées au sujet de la nouvelle édition illustrée de la *France Juive*, M. H. Gautier, l'éditeur, nous prie de faire savoir que cette édition a été revue, corrigée et remaniée par l'auteur, et qu'elle peut être considérée comme édition définitive à ce jour.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 janvier.

La physionomie du marché est toujours mauvaise ; la spéculation est hésitante et révèle une inquiétude profonde : 3 0/0, 81.21 ; 4 1/2 0/0, 109.47.

Les demandes du comptant sur les obligations foncières et communales à lots du Crédit Foncier n'ayant pas encore atteint le pair ont encore une marge suffisante et assurent un bénéfice sérieux au moment de la réalisation à défaut d'un lot. On a négocié l'action à 470.

L'action de la Société Générale se traite à 472, ce titre ne donnant pas lieu à des opérations à terme est assuré d'une certaine fixité de cours.

Le succès de la souscription aux obligations de la Compagnie générale des Chemins de fer Brésiliens a été complet. Le travail de répartition se fait en ce moment pour fixer l'importance de la réduction. La quantité de souscripteurs assure dès à présent le classement complet du titre et par conséquent à bref délai sa plus-value.

On assure, pour le samedi 29 janvier, la mise en souscription publique à la Société Générale et au Crédit Algérien de 32,173 obligations de 500 fr. 3 0/0 de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest Algérien.

Ces obligations rapportant 15 fr. par an, sont remboursables en 88 années. Elles seront émises en titres non libérés et en titres libérés, au choix des souscripteurs.

Les obligations non libérées, avec longs termes de paiement et intérêts au prorata des sommes versées, seraient émises à 355 fr.

Les obligations entièrement libérées, munies de coupons semestriels de 7 fr. 50 chacun, seraient émises à 360 fr., jouissance du 1^{er} mars 1887, c'est-à-dire que le prochain coupon viendra à échéance le 1^{er} septembre de cette année.

Les demandes sur fermes sur l'action de Panama aux environs de 398, les capitalistes recherchent surtout les obligations des diverses séries.

Les chemins de fer français sont bien tenus. Les obligations ont déjà regagné une partie du coupon.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Concours Musical

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Cinquième liste

La Société de tir du 70^e territorial de Saumur, médaille vermeil 46 m/m (mémoire). — La Société Nautique de Saumur, médaille vermeil 50 m/m (mémoire). — Le Courrier de Saumur, médaille vermeil 60 m/m (mémoire).

MM.

Lépicier, facteur de pianos à Angers, médaille de vermeil (mémoire). — Chauvin,

30 fr. — Brunet, 45 fr. — Favaron, 40 fr. — Durban, 2 fr. — Fontaine, 5 fr. — Petit, 40 fr. — M^{lle} Fauchereau, 4 fr. — Elie (au Bon-Laboureur), 40 fr. — Chottard, 4 fr. — Torseau, 2 fr. — Sorel, 5 fr. — Pellier, 40 fr. — M^{lle} Durville, 2 fr. — Dargelos, 2 fr. — Anonyme, 5 fr. — Loitière, 40 fr. — Rocher, épiciers, 3 fr. — Courant, 5 fr. — Malécot, mercier, 5 fr. — Pouilloux, 4 fr. — Georget, 4 fr. — Biéumont, 4 fr. — Bonneau fils, 5 fr. — Clément, 5 fr. — M^{lle} Guignon, 50 centimes. — Capitaine, 4 fr. 50. — Gohaud, 2 fr. — Malécot, 2 fr. — Dèze, 4 fr. — Bouchet, 3 fr. — Damiens, 5 fr. — Gouby, 3 fr. — Chottard, 4 fr. — Leroy, 5 fr. — Gervais, 3 fr. — Vagnier, 5 fr. — Guillemet, 2 fr. — Prudhommeau, 2 fr. — Normandine, 5 fr. — Liverani, 5 fr. — Javard, 5 fr. — Méon, 2 fr. 50. — M^{lle} Epagneul, 2 fr. — Richard, 5 fr. — Trouvé, 6 fr. — Common père, 5 fr. — M^{lle} Common, 3 fr. — Dron, 4 fr. — Raimbault, 2 fr. — Blain, 2 fr. — Enault, 5 fr. — Pérare, 5 fr. — Rauch, 5 fr. — Frenzer, 5 fr. — Guilbeau, 5 fr. — Rocher, 5 fr. — Douesnel, 5 fr. — M^{lle} Guillon, 2 fr. — M^{lle} Girard, 4 fr. — M^{lle} Reyneau, 4 fr. — Vilgrain, 4 fr. — Ossant, 5 fr. — Schretten-taler, 2 fr. — Bichon, 4 fr. — Girard, 5 fr. — Lardeux, 4 fr. — Boullite, 4 fr. — Marot, 4 fr. 50. — Bouffil, 50 centimes. — Sabatier, 40 fr. — Gouin, 5 fr. — Anonyme, 4 fr. — Priouzeau, 3 fr. — Balothé, 2 fr. — Richer, 3 fr. — Anonyme, 5 fr. — R. xxx, 4 fr. — Gelosseau, 5 fr. — Ricochon, 5 fr. — Borde (hôtel de Londres), 30 fr. — Milon, libraire, 20 fr. — Duché, tailleur, 5 fr. — Voelker, photographe, 5 fr. — Proust, cafetier, 2 fr. — Pleuvry, boulanger, 3 fr. — Chevillot, négociant, 5 fr. — Coué, photographe, 40 fr. — Vinsonneau, mercier, 5 fr. — Pichard, maréchal, 4 fr. — Lorrain-Hublot, négociant, 5 fr. — Le Baron, notaire, 5 fr. — Salmon, fabricant, 5 fr. — Delbreil, marchand de tabac, 2 fr. — Petit, menuisier, 4 fr. — Rosière, serrurier, 2 fr. — Mée, propriétaire, 2 fr. — Héraud, boulanger, 2 fr. — Fischer, propriétaire, 2 fr. — Pelou père, propriétaire, 50 centimes. — Gaultier, propriétaire, 4 fr. — Salmon, propriétaire, 5 fr. — Jousseau, épiciers, 4 fr. — Aubert, cafetier, 4 fr. — Berger, propriétaire, 3 fr. — Rebière, percepteur, 5 fr. — Martin, propriétaire, 3 fr. — Martini, fumiste, 4 fr.

Total de la 5^e liste. 455 fr. »

Listes précédentes... 2,039 75

Total... 2,494 75

Plus les souscriptions en nature portées pour mémoire. (A suivre.)

Les Tramways

Elle semble enfin arrivée cette semaine, depuis si longtemps annoncée, de la reprise des travaux des tramways. Une équipe d'ouvriers occupe la route de Montsoreau pour reconfection de la voie mal exécutée et réparation de la chaussée. Ce n'est vraiment pas de trop, car cette pauvre route de Saumur à Montsoreau, autrefois si agréable et si recherchée pour les promeneurs, a-elle été assez endommagée ! Quoi qu'il soit fait, ses beaux jours sont passés.

Une seconde escouade de travailleurs va reprendre, également à travers nos rues, le raccord des rails. Tant mieux pour les commerçants de la rue d'Orléans et pour ceux qui voulaient aborder leurs magasins. Malgré les dangers que ces rails présentaient, malgré la malpropreté qu'ils engendraient le long des trottoirs, et, dit-on, les observations de notre municipalité, il a été impossible de les faire enlever.

Quel est donc le crédit de notre administration, pour qu'il soit si peu tenu compte de ses justes réclamations !

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DE SAUMUR

La Société de Secours mutuels de notre ville a tenu dimanche dernier, dans le local de l'Ecole mutuelle, son assemblée générale réglementaire pour entendre la lecture du rapport de la commission et l'exposé financier de cette Société pendant le précédent exercice.

La prospérité de la Société est des plus satisfaisantes. Le trésorier a pu annoncer un boni de 4,000 francs pendant l'exercice 1886.

Au 31 décembre 1885, l'effectif de la Société comprenait 495 membres ; au cours de l'exercice précédent, 48 admissions ont

été prononcées, soit un total de 543 sociétaires. Mais, pendant le cours de la dernière année, il y a eu 49 décès, 44 démissions — 9 sociétaires ont quitté la Société de Secours mutuels pour celle de l'Alsace-Lorraine, — plus 9 exclusions : ensemble 42 à déduire, ce qui amène le chiffre des sociétaires, au 31 décembre 1886, à 471.

Après cet exposé, présenté par MM. Abel Garau et Paris, M. Mathieu, président, a pris la parole.

Dans une allocution aussi lucide que convaincante, le sympathique président a entretenu son auditoire de l'institution des sociétés de secours mutuels, laquelle comprend deux parties bien distinctes : l'organisation, la vie.

L'organisation n'est que le mécanisme qui fait fonctionner l'institution, et l'orateur a été laconique sur ce point.

Quant à la vie, il s'est appliqué à donner des conseils qui ont été vivement applaudis par l'assemblée.

La vie de la Société, a-t-il dit, se trouve dans la sympathie, le dévouement et l'oubli de soi-même que chacun doit apporter à la chose commune. Le développement de cette thèse n'a été qu'une suite d'excellents conseils à la classe ouvrière pour amener chaque membre à réagir contre cette tendance où certains se sont laissés entraîner en abusant des avantages qu'offrent les statuts, sans souci des charges que cette manière de faire entraîne et des dangers qu'elle présente pour l'avenir de l'institution.

M. Mathieu était d'autant plus à l'aise pour aborder ces considérations que son trésorier venait de faire connaître un bon sérieux, et que les sociétaires avaient pu constater par eux-mêmes que cet heureux résultat était dû au zèle des visiteurs et à la bonne impulsion donnée par la commission à la marche de la Société.

Aussi est-ce par acclamation que le président et les membres du bureau ont été réélus pour l'année 1887, et l'assemblée ne s'est séparée qu'après avoir exprimé toute sa reconnaissance à M. Mathieu qui prêche le dévouement et l'amour de la Société, plus encore par la pratique que par la parole.

Avant de lever la séance, les visiteurs ont fait dans leur section une collecte en faveur de malheureux dont l'état de misère a été particulièrement signalé aux réunions de conseil de la Société.

APPELS DE L'ARMÉE TERRITORIALE

Les hommes de l'armée territoriale des classes 1874 et 1875 appartenant aux unités qui doivent être convoquées les années du millésime impair accompliront en 1887 leur période d'instruction.

La convocation des hommes non gradés sera opérée, en une ou deux séries selon le cas, aux époques et dans les conditions suivantes :

I. — Période du printemps

1^{re} série, du 24 mars au 2 avril. La 4^{re} série d'infanterie, la série unique d'artillerie, la 1^{re} série pour les batteries à pied, la série unique de gendarmerie.

2^e série, du lundi 18 avril au samedi 30. La 2^e série ou la série unique d'infanterie, l'artillerie (2^e série) pour les batteries à pied, série unique génie, sapeurs et conducteurs.

II. — Période d'automne

La cavalerie, à une date qui sera fixée ultérieurement.

III. — Pendant le cours de l'année, à des époques variables, le train des équipages, la section des commis et ouvriers d'administration, la section d'infanterie, greffes militaires, commis greffiers et commis greffiers adjoints, sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats.

NOMINATIONS DANS LA CAVALERIE

Par décret en date du 13 janvier 1887, les sous-officiers élèves-officiers sortis de l'École d'application de cavalerie en 1886, et dont les noms suivent, ont été promus au grade de sous-lieutenant et ont reçu les affectations ci-après :

MM.

Boidron, du 2^e chasseurs d'Afrique, affecté au 3^e spahis.

Hue, du 5^e cuirassiers, au 2^e cuirassiers.

Sicot, du 2^e hussards, au 4^e chasseurs.

Plantier, du 15^e dragons, au 1^{er} chasseurs d'Afrique.

Blaize, du 24^e dragons, au 4^e spahis.

Guillemot, du 7^e hussards, au 8^e hussards.

Colombani de Niolo, du 4^e chasseurs d'Afrique, au 5^e dragons.

Maurice, du 5^e hussards, au 1^{er} chasseurs.

Putte-Colle de Réneville, du 4^e cuirassiers, au 4^e dragons.

André, du 4^e cuirassiers, au 12^e cuirassiers.

Gras, du 5^e chasseurs, au 45^e chasseurs.

Chappe d'Auteroche, du 2^e dragons, au 13^e dragons.

Bonneville, du 20^e dragons, au 1^{er} cuirassiers.

D'Auzac de la Martinie, du 8^e chasseurs, au 4^e chasseurs.

Beury, du 3^e chasseurs, au 1^{er} chasseurs.

Hardivillier, du 11^e hussards, au 1^{er} spahis (Sénégal).

Caron, du 22^e dragons, au 4^e dragons.

D'Areizas, du 17^e dragons, au 23^e dragons.

De Lagarde-Montlezun, du 2^e dragons, au 2^e chasseurs d'Afrique.

Bourrée de Corberon, du 9^e dragons, au 23^e dragons.

Cavelier de Cuverville, du 12^e hussards, au 6^e chasseurs.

Dérivieux, du 8^e hussards, au 1^{er} chasseurs d'Afrique.

Pichaud, du 26^e dragons, au 2^e dragons.

Puydarrieux, du 8^e hussards, au 8^e chasseurs.

De Lacoste de Laval, du 22^e dragons, au 4^e dragons.

De Chastenet-Puységur, du 2^e chasseurs, au 6^e dragons.

Philibert, du 1^{er} chasseurs, au 9^e hussards.

Couniot, du 16^e chasseurs, au 4^e chasseurs.

De Bucy, du 5^e hussards, au 10^e cuirassiers.

Jullien, du 2^e chasseurs d'Afrique, au 10^e chasseurs.

De Lussy, du 16^e dragons, au 23^e dragons.

Vellay, du 9^e dragons, au 17^e chasseurs.

Vidal, du 4^e hussards, au 12^e hussards.

Chanet, du 15^e chasseurs, au 13^e chasseurs.

Trapes, du 12^e hussards, au 15^e chasseurs.

Migeot, du 14^e dragons, au 1^{er} chasseurs d'Afrique.

D'Arjuzon, du 1^{er} chasseurs d'Afrique, au 9^e chasseurs.

Laclef, du 8^e dragons, au 7^e cuirassiers.

Monssouri, du 4^e spahis, au 14^e chasseurs.

Dujarrier, du 6^e hussards, au 8^e chasseurs.

Munier, du 3^e spahis, au 1^{er} spahis.

De Palme, du 8^e hussards, au 3^e spahis.

Le gouvernement délaisse chaque jour davantage nos produits nationaux, et les promesses faites par le général Boulanger restent à l'état de lettre morte.

La production chevaline éprouve une crise terrible et notre région est atteinte dans une de ses principales sources de richesse.

Mercredi dernier, à Nantes, lisons-nous dans l'Espérance du Peuple, la Commission d'achat pour la remonte acceptait quatre chevaux sur cent cinquante présentés.

Jeudi, à Ancenis, cette même Commission ne prenait qu'un seul cheval sur plus de cent animaux. Encore l'heureux vendeur était-il un marchand.

La presse allemande a pris soin de nous informer que le grand chancelier ne s'opposait pas aux grandes livraisons de chevaux qui doivent être faites sous peu dans l'ouest de l'Empire.

Pouvons-nous tirer une conclusion du rapprochement de ces faits...? Peut-être! En tous cas, les agriculteurs sont loin d'être satisfaits.

On sait que les deux sous-préfectures de Loches et de Chinon figurent dans la liste de celles qu'on va supprimer.

A ce propos, on lit dans le Soleil :

« Le gouvernement s'est décidé à livrer à la publicité la liste des sous-préfectures qui doivent être supprimées aux termes du projet de loi Goblet. Il y a 66 victimes.

» Nous remarquons que le département d'Indre-et-Loire est l'un des plus maltraités. Ce département n'a que deux sous-préfec-

tures : Loches et Chinon. Il les perd toutes deux : M. Goblet n'est pas aimable pour M. Wilson. »

Nous apprenons la mort de M. Julien Daillière, le poète angevin bien connu, qui a été plusieurs fois couronné par l'Académie française. Il était âgé de 74 ans.

Ses obsèques ont eu lieu lundi matin dans l'église Saint-Serge, à Angers.

M. Daillière laisse un recueil considérable de poésies fort intéressantes. Il y a quinze jours que le troisième volume a paru.

UNE ŒUVRE DE WEBER AU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 22, aura lieu au Grand-Théâtre la première représentation de *Sylvana ou la Fille des bois*, drame lyrique en 4 actes et 5 tableaux, de l'illustre Weber.

M. Neveu, dit la *Petite France*, mérite toutes les félicitations des amateurs de belle musique pour avoir eu l'idée, et on peut dire l'audace de monter à Angers une œuvre que des directeurs parisiens craignaient de reprendre, peut-être à cause de son caractère archaïque. M. Neveu a montré qu'il était plus réellement artiste que les directeurs en question.

L'œuvre de Weber est admirable de symphonie et de mélodie : c'est un véritable poème musical et nous sommes certain que les Angevins seront heureux de pouvoir en admirer les beautés.

Nous rappelons que le public saumurois aura également la bonne fortune, dès lundi prochain 24 janvier, d'applaudir *Sylvana*.

LES INCENDIAIRES DE CHOLET

L'enquête concernant l'affaire Boivin, Carreau et Lamée est, paraît-il, terminée.

Cette affaire sera probablement inscrite au rôle des prochaines assises, qui s'ouvriront à Angers le 7 février prochain.

Voici quelques renseignements qui complètent ceux que nous avons déjà donnés.

La femme Lamée ayant déclaré qu'elle avait jeté deux paquets de mèches à mine dans la Moine, à Saint-Mélaine, près Cholet, la justice s'est rendue à ce bourg et a fait draguer la rivière : un seul paquet de mèches a été retrouvé.

Cette même femme Lamée, dans son interrogatoire, a déclaré que la femme Carreau s'était vantée d'avoir été payée fort cher pour mettre le feu dans une maison située au Puits-de-l'Air, à Cholet, en jetant par un soupirail de la cave du linge imbibé de pétrole. (Cet incendie a eu lieu en septembre dernier.)

La Compagnie l'Urbaine assurait les filles Boivin pour 90,000 fr. environ, dont 50,000 fr. pour les marchandises. D'après un inventaire qui vient d'être fait, il ne pouvait y avoir dans leur magasin que pour 6,000 fr. de chaussures.

On a découvert que, dans la maison Boivin, les incendiaires avaient dû essayer de mettre le feu au compteur à gaz, placé dans un placard. On a trouvé derrière ce compteur du papier à moitié brûlé, et on a constaté que les briques avaient été noircies par la fumée. Le placard a dû être fermé et l'air ayant manqué, le feu s'est éteint.

AU PRYTAÉE DE LA FLÈCHE

Les nouveaux élèves du Prytanée ont été présentés au drapeau. A cette occasion, le commandant de l'École, M. le colonel Brault, leur a adressé cette allocution :

« Mes jeunes amis, je vous présente au drapeau du Prytanée national militaire. Vous ne lirez sur ses plis aucun nom de victoire : le passé de l'École, vos devanciers l'ont écrit sur les drapeaux de l'armée française tout entière. Mais vous y voyez une devise : Travail et Discipline. Qu'elle soit gravée dans vos cœurs comme sur votre drapeau, car c'est par le travail et par la discipline que vous deviendrez des citoyens, des soldats, et que vous contribuerez un jour à la grandeur et à la gloire de la Patrie. »

COALITION DE BOULANGERS

On écrit de Richelieu (Indre-et-Loire), le 17 janvier, à la *Petite France* :

« Les boulangers du canton de Richelieu viennent de prendre une résolution qui met toute la population en émoi : ils ont augmenté le prix du pain de 5 centimes par pain de 3 kilos, et résolu de ne plus donner

que 49 francs par sac de blé au lieu de 20, qu'ils donnaient précédemment.

» Tout le monde est indigné d'une pareille coalition, que rien ne justifie quant à présent.

» Ils ont choisi pour cela le moment où l'hiver est le plus rude, où le travail manque.

» Si, encore, ils étaient consciencieux ! Mais une femme a acheté, ces jours-ci, un pain de 6 kilos qui ne pesait que 5 kilos 500 ; une autre, sur un pain de 3 kilos, a trouvé 250 grammes de moins, etc., etc.

» Ces faits ont été signalés à M. le maire de Richelieu qui saura réprimer, autant qu'il est en son pouvoir, les abus révoltants de MM. les boulangers.

» On parle d'organiser une boulangerie coopérative : c'est à souhaiter. »

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 15 Janvier.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 15 50 à » » » »	9 » » » » » »	
Saumur, 16 » » » » » »	9 » » » » » »	
Baugé, 16 25 17 » » » »	9 75 » » » »	
Segré, 15 » » » » » »	8 50 » » » »	
Beaupreau, 15 » » » » » »	8 50 » » » »	
Montfaucon, 15 » » » » » »	8 50 » » » »	
Montrevault, 15 » » » » » »	8 50 » » » »	
Chemillé, 15 26 15 75	8 50 9 » » »	
Champtoceaux, 15 » » 15 50	9 50 » » » »	
St-Flor-le-Vieil, 15 » » 15 50	9 50 » » » »	
Cholet, 15 » » 15 50	9 50 » » » »	
Vihiers, 14 75 15 » » » »	7 75 8 25	
Brissac, 16 » » 16 30	8 25 8 75	
Chalonnnes, 15 50 » » » »	8 75 9 » » »	
Doué, 16 » » » » » »	8 » » » » » »	

A Nantes, blés américains, de 23 50 à 23 75 les 100 kilos.
Les bous blés français valent de 21 » à 21 50 les 100 kilos.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
Union postale 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 15 janvier :

TEXTE. — Les Choiseul, par M. Ed. Ch. — Maître Pizzoni, nouvelle, par M^{me} J. Colomb. — Esopo, par M. Ed. Saglio. — Sur l'origine des jeux d'esprit, par M. G. L. — Métamorphoses de la pomme d'Ève. — Le Ciel en 1887, par M. Camille Flammarion. — Conscience, par M. Ed. Ch.

GRAVURES. — Enfants de la famille Choiseul-Daillecourt, peinture par Drouais. — Buste d'Esopo, dans la villa Albani, à Rome. — Hyale, mollusque ptéropode. — Pièce du cabaret en porcelaine de Sèvres, donné à Gresset en 1773. — Château de Forchtenstein (Hongrie). — Observations astronomiques pour 1887. — Monument funéraire élevé, en 1813, à la mémoire des soldats français, à Posen (Pologne).

M. DOUESNEL — ÉPICERIE CENTRALE — prévient les amateurs de *Choucroute*, qu'il va, sous peu de jours, en recevoir un envoi de Strasbourg.

Avis aux vrais amateurs d'Huile de noix

La meilleure Huile de noix est l'Huile fraîche faite avec les noix des environs de Saumur dont la qualité ne laisse rien à désirer cette année.

On trouve cette Huile chez M. Louis MABILEAU, fabricant, rue de Poitiers, 34, au prix de 2 fr. 20 le kilog.

Remise pour les ventes en gros.

Théâtre de Saumur

COMPAGNIE PARISIENNE

Tournées Artistiques et Littéraires (16^e année)
A. GODFRIN, direct. — H. DE LANGLAY, administr.

Samedi 22 janvier 1887.

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE
Du grand succès du Vaudeville

Un Conseil Judiciaire

Pièce nouvelle en 3 actes,
de MM. Jules Moineux et Alexandre Bisson.

On commencera par :

UN SOIR QU'IL NEIGEAIT

Pièce en 1 acte, de M. Auguste Joltruis.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BÉNAUDEAU, notaire à Vernueil.

A AFFERMER

Pour la Toussaint 1887.

Le Moulin à eau du LOUPOUX, sur la rivière du Lathan, commune de Vernant, usino, bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, jardins, prés, terres labourables et pâtures.

Le mécanisme, monté au nouveau système, presque tout neuf, est en parfait état.

S'adresser, pour voir le moulin, à M. MARANDEAU, Joseph, au LOUPOUX, et, pour traiter, à M. BÉNAUDEAU, notaire à Vernueil. (39)

CHANTIER DE CHARPENTE

A CÉDER

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 1^{er} Janvier 1890.

UNE MAISON

Avec Atelier de Photographie

Rue d'Orléans, n^o 50, Occupée actuellement par M. COUË.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire, ou à M. ERNOULT, négociant à Montsoreau. (715)

CHANGEMENT DE DOMICILE

La PHOTOGRAPHIE Victor COUË sera transférée rue d'Orléans, 87, en face celle occupée actuellement. (729)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1887

UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Pâpens, n^o 10,

Avec écurie, remise, cour et jardin.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A CÉDER

DE SUITE

LA BRASSERIE DE STRASBOURG

Située rue Beaurepaire, 3.

S'adresser, pour traiter, à M. Ludovic Proust, 43, rue Dacier. (31)

EN VENTE

ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE

(Arrondissement de Saumur)

P. GODET

Éditeur, Imprimeur-Libraire.

Se trouve également aux librairies DÉZÉ, JAVAUD, GUILLEMET et GIBARD, à Saumur, et chez M^{me} veuve FILLOCHRAU, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix: 10 centimes.

ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÈBRES

RUËCHE

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUËCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

INJECTION PEYRARD ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport: « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 233 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 184 Européens, a donné 184 guérisons. » Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

AU PALAIS DES MARCHANDS

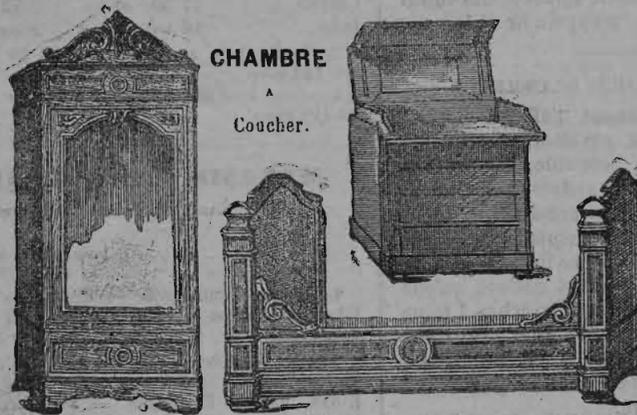
RUE BAUDRIÈRE, 75, 77, 79

ANGERS — Rue du Petit-Prêtre, 14, 18, 20, 22, 24 — ANGERS

Six immenses galeries de plus de mille mètres carrés chacune sont toujours garnies de Meubles, de Sièges et de Tissus de toutes sortes pour

AMEUBLEMENTS

Le grand succès de la Maison du PALAIS DES MARCHANDS vient de ce qu'elle a toujours les meilleurs contre-maitres et les meilleurs ouvriers dans toutes les spécialités.



CHAMBRE

Coucher.

MEUBLES DE STYLE

Meubles modernes

MEUBLES DE CUISINE

Glaces — Tapis — Couvertures

Literie — Sièges — Tentures

Chaises — Rideaux, etc., etc.

Le CATALOGUE GÉNÉRAL, illustré, est à la disposition des personnes qui en feront la demande.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 JANVIER 1887.

Valeurs au comptant	Clôture précé ^d	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^d	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^d	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^d	Dernier cours.
3 % amortissable.	81 55	81 10	Est	797 50	800	Obligations.			Gaz parisien	515	516
3 % (nouveau)	84 35	83 80	Paris-Lyon-Méditerranée.	1251 25	1247 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	532	533	Est	388 50	387
4 1/2 % (nouveau)	104 55	104 35	Midi	1143 75	1142 50	— 1865, 4 %	526	525	Midi	391	390
4 1/2 % (nouveau)	109 65	109 30	Nord	1587 50	1565	— 1869, 3 %	414	412	Nord	396 75	397
Obligations du Trésor.	508 50	508 50	Orléans	1327 50	1325	— 1871, 8 %	394 25	394 50	Orléans	393 25	393
Banque de France	4265	4260	Ouest	875	877 50	— 1875, 4 %	520	521	Ouest	391	391
Société Générale	472 50	470	Compagnie parisienne du Gaz.	1460	1463 75	— 1876, 4 %	518 50	518	Paris-Lyon-Méditerranée.	392	391
Comptoir d'escompte	1033 75	1035	Canal de Suez.	2023	2021 25	Bons de liquid. Ville de Paris.	526	528	Paris-Bourbonnais	393	392
Crédit Lyonnais	571 25	571 25	C. gén. Transatlantique.	505	502 50	Obligations communales 1879.	478 50	479	Canal de Suez.	583	584
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1380	1380	Russe 5 0/0 1870.	102 50	101 75	Obligat. foncières 1879 3 %	479	479			
Crédit mobilier	292 50	288 75				Obligat. foncières 1883 3 %	380	380			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ							SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	
Saumur(ori.)	2 06	6 53	8 31	10 31	1 39	4 16	Saumur(ori.)	6 53	8 31	10 31	12 16	1 44	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	10 5	
Saumur(état)	6 50	8 31	10 31	12 16	1 44	8 30	Saumur(état)	6 50	8 31	10 31	12 16	1 44	Saumur(état)	8 10	12 09	3 18	5 54	10 5		
Nantillyhalte.	7 03	8 37	10 43	12 28	1 57	8 43	Nantilly	7 03	8 37	10 43	12 28	1 57	Nantilly	8 19	12 18	3 27	6 03	10 5		
Varr.-Chacé	7 09	8 48	10 52	12 37	2 04	8 49	Montreuil(a)	7 29	9 10	11 52	13 37	2 11	Vernantes	8 32	12 31	3 40	6 14	10 5		
Brézé-s.-Cyr	7 17	9 02	11 05	12 45	2 12	8 56	le Vaudelnay.	7 34	9 29	11 55	13 42	2 18	Noyant-Méon.	8 59	12 59	2 11	4 04	6 38	11 43	
Montreuil(a)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 07	4 52	Baugé	7 45	9 40	11 51	13 48	2 25	Chât.-d.-Lolr.	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 32	
— (départ.)	2 36	7 33	9 23	11 24	2 09	4 58	Doué	7 56	9 50	11 52	13 49	2 26								
Thouars	2 55	7 59	9 49	11 57	2 28	5 23														
Loudun	8 10	9 16	11 22	13 27	2 52	9 52														
Poitiers	16 33	17 40	19 45	21 50	3 16	12 12														

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct soir
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	10 42
St-Martin		7 08	9 26	1 32		7 27	
St-Clement		7 15	9 33	1 40		7 34	
Les Rosiers		7 23	9 41	1 47	3 43	7 41	
La Ménitrie	3 31	7 35	9 53	1 57	3 52	7 50	11 13
Angers	3 58	8 23	10 41	2 40	4 20	8 33	11 52

SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS

STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur	3 26	8 21	9 26	12 48	4 34	7 04
Varennes		8 34	9 37	1 01	4 48	7 18
Port-Boulet	3 49	8 45	9 45	1 12	4 59	7 30
La Chapelle		9		1 24	5 17	7 44
Langeais	4 26	9 29	10 09	1 52	5 30	8 15
Tours	5 05	10 12	10 40	2 35	6 40	9 11

COFFRE-FORT

MAISON HAFFNER AÎNÉ

Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,

PAUL GODET

IMPRIMEUR, SAUMUR.